

**CONTRAT AMAP PAIN - LA BIOLANGERIE
SAISON 2021-2022 - Décembre 2021 – Mai 2022**

LES CONTRACTANTS - Exemple: producteur - adhérent

<p><u>LE PRODUCTEUR</u> : Production biologique certifiée FR bio 09 Certipaq</p> <p>Isabelle BARTHELEMY</p> <p>Adresse : 20, rue Gentil – 30200 - Bagnols/Cèze Tél. : 06 29 77 16 15</p> <p>Mail : labiolangerie30@gmail.com</p> <p>Date : Signature :</p>	<p><u>L'ADHERENT</u> :</p> <p>M.....</p> <p>Demeurant :.....</p> <p>Tél. :</p> <p>Courriel :.....</p> <p>Date :..... Signature(s) :</p>
--	--

L'adhésion à l'AMAP Le Chou Ravi :

La souscription au présent contrat implique l'**adhésion** à l'association AMAP LE CHOU RAVI, conjointement à celle du réseau les Amap de Provence, pour un montant global de **24 euros par an** (dont 13 € pour les AMAP de Provence). Un chèque du montant global sera effectué, daté **du jour de la date d'engagement, signé et libellé à l'ordre de AMAP Le Chou Ravi**.

Un engagement réciproque :

Le partenariat entre les producteurs et les adhérents est soumis au respect de la Charte des AMAP et du règlement intérieur de l'AMAP Le Chou Ravi.

L'adhérent s'engage à régler à l'avance ses achats de pains pour la date de distribution indiquée ci-après. L'adhérent a la charge de venir chercher ou de faire récupérer par la personne de son choix sa commande sur le lieu de distribution au jour et à l'heure convenus. Les contractants sont solidaires des aléas de production.

Isabelle BARTHELEMY s'engage à produire et à livrer les colis de pains conditionnés en sachets individuels et nominatifs. Elle en assure l'**acheminement** sur le lieu de livraison au jour et à l'heure convenue. La définition de la nature et de la quantité du produit fourni est faite en accord entre le producteur et l'adhérent à ce contrat. **Isabelle Barthelemy s'engage à être présente** lors des distributions, à produire dans le **respect de la charte** des AMAP. Elle approvisionnera les adhérents de l'AMAP « Le Chou Ravi » en **produits : pains et dérivés** et les informera sur ses savoir-faire, pratiques et contraintes.

Ce contrat pourra être invalidé par l'une ou l'autre des parties, dans le cas où les conditions de ce partenariat ne seraient pas conformes aux valeurs des engagements mutuels prévus, après concertation avec les membres du bureau de l'AMAP.

Modalités de paiement :

Le principe de l'AMAP repose sur l'avance de trésorerie pour permettre aux producteurs de préparer la saison. Le paiement se fera en **3 chèques pour les 6 mois de contrat.**

Tableau des paiements : le mode de règlement concernant votre commande est un chèque.

Nom Banque	chèque n°	signé le	montant	€
Nom Banque	chèque n°	signé le	montant	€
Nom Banque	chèque n°	signé le	montant	€

Les règlements ainsi que le présent contrat doivent être remis au **Coordinateur : Marion SERGUIER - 07 77 31 32 37 - marion.serguier@hotmail.fr**

Les chèques sont datés du jour de la date d'engagement, signés et libellés à l'ordre de LA BIOLANGERIE; Chaque adhérent devra prévoir un emballage adapté pour le transport du pain du lieu de distribution à chez lui.

Le paiement sera remis au moment de la signature du présent contrat aux responsables de la gestion de l'AMAP « Le Chou Ravi ».

Modalités de distribution :

Lieu : **Le Château MASSILAN** - 730 Chemin de Massillan, 84100 - Uchaux - (Coordonnées GPS : Lat. N 44°233467 Long E 4°794380). **Les MARDIS DE 18H à 19H**

Observations du coordinateur : Dossier reçu et vérifié par

A.M.A.P. Le Choux Ravi

Contrat Pain LA BIOLANGERIE Dec 21 Mai 22

Nom Prénom :

MARDI		7 DEC	14 DEC	21 DEC	28 DEC	4 JANV	11 JANV	18 JANV	25 JANV	1 FEV	8 FEV	15 FEV	22 FEV	1 MARS	8 MARS	15 MARS	22 MARS	29 MARS	5 AV	12 AV	19 AV	26 AV	3 MAI	10 MAI	17 MAI	24 MAI	31 MAI	
PRODUITS	PX																											
Sésame 400G	3,2 €																											0,0
Sésame 800G	5,9 €																											0,0
Multigraines 400G	3,2 €																											0,0
Multigraines 800G	5,9 €																											0,0
D'antan 500G	3,8 €																											0,0
D'Antan 1 KG	7,5 €																											0,0
Complet integral 400G	3,2 €																											0,0
Complet integral 800G	5,9 €																											0,0
Boule 1/2 Complet 600G	4,9 €																											0,0
Sportif 400G	3,9 €																											0,0
Suédois 400G	4,5 €																											0,0
Petit Epeautre 400 G	4,8 €																											0,0
Paysan 500G 30% Seigle et blé	3,9 €																											0,0
Sans Gluten (voir légende)	4,8 €																											0,0
Riz Sarrasin 400G	4,5 €																											0,0
Sachet Pain Grillé 300G	1,2 €																											0,0
Croissants pur beurre	1,4 €																											0,0
Choconoisette	1,4 €																											0,0
Brioche	1,4 €																											0,0
Cake Grand Modèle	11,0 €																											0,0
Cake Petit Modèle	3,9 €																											0,0
																												0,0
																												0,0
																												0,0
																												0,0

Les confiseries ainsi que tout autre produit supplémentaires seront commandés **en direct à la productrice** chaque semaine avant dimanche soir **et réglés sur place** (chèques espèces) mardi soir.

Confiseries: Tablette chocolat 5,5 €, Cookie 2,2€, Guimauve 80gr 3,9€, Meringues 1,8€ , Croquant aux amandes 4,9€, Barre de nougats 4,5€ .

Règlement final: 0,00 €

Pain Sportif: +raisins amandes noix

Pain Sans Gluten: (pain des oiseaux) 400G Ffarine riz complète, féculé pomme de terre, féculé tapioca, sel et levure.